



TARIF CSE\*  
2 198 €

Subvention 2026

Agence de voyage  
VISTA

# Philippines Palawan, entre jungle et mer du 10 au 21 mars 2026

## Les plus

- Découvrez le Paradis avec ce séjour 12 jours/9 nuits
- Trois sorties en bateau dans la Baie de Honda et le déjeuner pris sur Starfish Island, dans la Baie de Port Barton et dans la Baie de Bacuit
- Des temps libre pour profiter ou visiter à son rythme,
- L'exploration d'une rivière souterraine.



Dossier suivi par Maxime

[contactvla@cseah.com](mailto:contactvla@cseah.com)



CLIQUEZ ICI  
Tout le programme et  
toutes les informations

| Prix/Personne | Prix CSE *<br>Subvention Déduite | Subvention CSE Airbus H<br>(plafonnée à 1400 € /an/ matricule) | Prix Sans<br>Subvention CSE |
|---------------|----------------------------------|--|-----------------------------|
| Adulte        | 2198 € *                         | 1102,15 €  | 3300,15 €                   |

\*Prix CSE pour les clients n'ayant pas atteint le plafond annuel de subvention.  
**Attention, plafond très rapidement atteint, nous consulter pour devis**

#### Le prix comprend :

- Les vols Marseille/Manille /Marseille sur compagnie régulière selon plan de vols
- Les taxes d'aéroport et de surcharge carburant de 368.40 € avec KLM à ce jour (révisables et modifiables)
- Les vols intérieurs Manille - Puerto Princesa et El Nido -Manille
- Les transferts terrestres et maritimes avec porteurs
- L'hébergement 9 nuits en hôtels avec petit-déjeuner comme indiqués au programme
- Les repas comme indiqués dans le programme (déjeuners des jours 3,4,5,6 & 7 et diners des jours 2 et 3.
- L'encadrement par un accompagnateur français tout le long du voyage
- Guides locaux anglophones pour les activités et visites
- Les pourboires pour les porteurs, chauffeurs et guides locaux
- Les excursions et visites mentionnées au programme avec guide et assistance locale
- Un carnet de voyages connecté nouvelle génération
- L'assurance multirisques AXA CSE de 4,80%

#### Le prix ne comprend pas :

- Les éventuelles hausses de carburants ou de taxes d'aéroport modifiables par la compagnie aérienne jusqu'à l'émission des billets
- Les visites, excursions et prestations non mentionnées au programme
- Les pourboires pour le guide
- Les boissons et dépenses à caractère personnel
- Toutes taxes gouvernementales nouvellement appliquées
- Le supplément single : 570€ (Pris en charge par le CSE 1 fois/an pour les célibataires et/ou parent isolé)
- L'assurance AXA 4,80% obligatoire pour les options réservées auprès du CSE ainsi que les autres typologies de chambre que celle prévue au contrat.

#### Formalités pour les ressortissants français (au 01-06-25)

**Se référer au flyer de l'agence** (cliquer sur « Tout le programme et toutes les informations » en haut de la page.

Vous devez vous tenir informés des formalités jusqu'au jour du départ en consultant régulièrement les sites :

<https://www.pasteur.fr/fr> et <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

**Le CSE décline toutes responsabilités en cas de non respect des formalités.**

Les autres ressortissants, sous leur seule responsabilité, doivent se rapprocher de leur autorité consulaire.

#### Barème de frais (Frais d'annulation par personne, calculés sur le prix « Sans Subvention »)

- De l'inscription à plus de 30 jours avant le départ : 30 % du forfait de base + coût de l'assurance
- Entre 30 et 21 jours avant le départ : 50% du forfait de base + coût de l'assurance
- Entre 20 et 8 jours avant le départ : 75% du forfait de base + coût de l'assurance
- Moins de 8 jours avant le départ/no show: 100% du forfait de base + coût de l'assurance

**Les annulations se font obligatoirement par écrit au CSE**

**Les motifs d'annulation doivent être reconnus par l'assurance pour être pris en charge.**

*(contrat téléchargeable sur le site du CSE)*

Un groupe de communication pourra être créé à l'initiative de l'agence de voyage.